



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Alain LINGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel ROTGER
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Christophe BERTHIER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Nicolas BOURNY	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
M. Rémi DELATTE	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Gilles TRAHARD	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Actualisation des tarifs UIOM pour 2012

Le traitement par incinération des déchets est financé par :

- la TEOM (communes du Grand Dijon) ;
- des marchés de prestations signés avec des collectivités clientes (prix unitaires à la tonne) ;
- une redevance à la tonne acquittée par les commerçants, artisans, administrations, industriels qui apportent des déchets industriels banals (DIB) ou des déchets issus de médicaments (DIM).

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs d'incinération des déchets apportés par les particuliers et industriels pour l'année 2011 :

- Déchets Industriels Banals (DIB) : 97,44 € TTC hors TGAP ;

- DIB triés (refus non recyclables issus d'un centre ou d'une plate-forme de tri) et /ou Ordures Ménagères issues de collectes sélectives et/ou Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères (DAOM) : 73 € TTC hors TGAP ;

- Déchets Issus de Médicaments (DIM) non utilisés provenant des ménages et collectés dans le cadre d'une filière agréée (CYCLAMED) et/ou Déchets présentant des propriétés physico-chimiques particulières rendant difficile le stockage en fosse ou le traitement (très bas ou très haut PCI) : 130 € TTC hors TGAP.

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs d'incinération des déchets apportés par les particuliers et industriels sur le site de l'usine d'incinération.

Après avis favorable de la Commission Administration générale et Finances,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'actualiser** les tarifs pour 2012 :

- Déchets Industriels Banals (DIB) : **85 € TTC hors TGAP** ;
- DIB triés (refus non recyclables issus d'un centre ou d'une plate-forme de tri agréée avec justificatif à l'appui) et / ou Ordures Ménagères issues de collectes sélectives : **74 € TTC hors TGAP** ;
- Déchets Issus de Médicaments (DIM) non utilisés provenant des ménages et collectés dans le cadre d'une filière agréée (CYCLAMED) : **132 € TTC hors TGAP**.

L'UIOM étant certifiée ISO 14001 et rejetant des émissions en oxydes d'azote inférieures à 80 mg/Nm³, le montant de TGAP bénéficiera a priori cette année encore de 50 % de réduction (**3,20 €** la tonne selon les dernières sources et dans l'attente de la publication de la Loi de Finances au lieu de 2,60 en 2011).